

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et artistiques de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendre

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance	24
Abonnement à l'Album mensuel, littéraire et musical, par an, en avance	24
Aux deux publications réunies, par an, en avance	48
Tout inscripteur s'abonnant et payant l'abonnement, reçoit gratuitement	1
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25 cts
Deux lignes et au-dessous, deuxième insertion	15 cts
Au-dessus, par ligne	10 cts
Toute insertion subséquente, le quart du prix	25 cts
(Affranchir les lettres.)	

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

L'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

S'il n'y avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'autre ferait le ménage, et les deux autres feraient le travail pour eux ; car c'est là le point. (Paul Louis Courier. Lettres, t. III, p. 105, édit. Carrel.)

— Je conviens aussi que j'ai chatouillé le nez de M. le président en fémouchant, ce qui est cause qu'il s'est impatienté ; mais la véritable raison est que M. le président aime fort de petites poissons rares qu'on ne prend qu'en cet endroit et avec mille peines. On a imaginé de ne mettre en cette posture gênante, exposé en plein soleil, afin de me rendre attentif et diligent dans cette occupation. Quand la pêche est suffisante, on vient me délivrer. Mais vous venez d'effaroucher mon poisson.

— Quel est ce monstre que vous appelez président ?

— N'en dites pas de mal, dit Pailletail effrayé ; mais il se rassura bientôt. Il est vrai que vous êtes en troupe ; il ne tiendra qu'à vous d'être président à sa place et de le réduire à vous écoucher tous. Le président, voyez-vous, est le chef de la communauté. Nous sommes venus de deux mille lieues pour tenter cette expérience. Vous trouverez ici établie la plus parfaite égalité. Pour moi je n'y trouve rien à dire, si non que je ne suis pas le plus fort. Quand on est le plus fort, c'est une chose admirable. Aussi mes concitoyens paraissent contents.

Ces extravagances troublaient les souvenirs du nouveau capitaine. — Que voulez-vous dire avec votre égalité ? — Je regrette que Guillotin ne soit point ici, il vous l'expliquerait mieux que moi. Je vais m'en tirer comme il se pourra. Voyez-vous, mon ami, l'humanité marche ; c'est pourquoi sans doute elle est si fatiguée. L'humanité fait des progrès, c'est-à-dire s'améliore. Mais on abuse de cette expression, puisqu'il est vrai qu'une chose ne peut s'améliorer que selon sa nature. Une terre s'améliore jusqu'à produire de meilleurs blés, on ne voit pas qu'il y pousse des bricoles et du pain frais. De même l'humanité devenant homme, ne s'accoutume pas d'avantage à la fièvre, ni aux coups de foudre. C'est là une petite difficulté soulevée par le grossier bon sens ; et quoiqu'il semble d'abord bien absurde d'avancer que l'homme acquerra des facultés, des passions et même des idées nouvelles, puisque c'est dire que l'homme cessera d'être homme, cependant cette opinion n'est plus une nouveauté, et ceux qui la professent ne s'en cachent point. L'humanité marchant pourra donc prendre bien des licences qu'on ne saurait se permettre si l'on reste en route. On n'aura plus besoin de religion, à peine de lois et de magistrats. On aura toutes les libertés du monde qui ne se choquent point entre elles, et si vous me voyez attaché, c'est que l'humanité n'a point encore assez marché. Je désire qu'elle se presse. Chacun exprimera ses opinions et l'on ne disputera point. La peine de mort sera supprimée pour les assassins ; elle ne subsistera plus que pour les hommes gens que les assassins assassinent. Mais, que dis-je, il n'y aura plus d'assassins, de voleurs, d'ambitieux, de débâchés ; au contraire, chacun sera doux, humble, charitable, ou même n'étant rien de tout cela, le monde n'en ira que mieux. Je crois même avoir ouï dire, pour la consolation de plusieurs, qu'il pousserait à l'homme une queue de singe de trente-deux pieds de long, d'un usage inappréciable.

— Singe toi-même, s'écria le capitaine, quoi que je ne vois pas la queue que tu dis ; nous adresserons-tu deux paroles censées ? — Je touche au fait. Un temps viendra, grâce au pas accéléré de l'humanité, où l'on pourra mettre en commun les biens et les femmes, comme il est écrit que voulait faire Lycurgue chez les Spartiates, lesquels furent si contents qu'il lui crevèrent un œil, à ce que dit Guillotin. Vous remarquerez peut-être qu'il est inutile de tant marcher pour retrograder de deux mille sept cents ans ; mais il est à croire que l'expérience est quelque succès dans une caserne comme Sparte, gouvernée à coups de cravache et qui cultivait l'adultère et le vol à la tire. Tout est possible de par le gourdin. Si nos réformateurs s'inclinent sous ce sceptre, dont ils sont bien dignes, je ne désespère plus de leurs tentatives. Ce n'est ici qu'un petit essai de ce genre entre nous. Nous avons mis nos biens en commun, et je n'ai point à me plaindre du partage, si ce n'est pour les gains dont mes amis profitent et pour les corrections que je reçois. Je m'accoutumerais volontiers du tiers à l'égard des deux.

— Eternel discoureur ! dit le capitaine impatienté, ne serais-tu pas aussi bien ici, les deux pieds en terre, pour extravaguer ? — Je le veux bien, d'autant que la selle me fatigue ; mais je suis attaché, comme un homme trop libre que je suis. Vous m'obligerez de me rendre la liberté ; car, quoi qu'en

dise Guillotin, il me paraît bien que je l'ai perdu.

Le capitaine fit signe à un mousse, qui grimpa comme un écureuil le long du poteau, coupa les liens du patient et l'aïda doucement à descendre, car cette longue posture l'avait engourdi ; il ne put d'abord se tenir sur ses pieds, exténué d'ailleurs par l'abstinence. On lui fit boire quelques gouttes de rhum ; on lui en frotta la paume des mains et les tempes.

— Tudieu ! disait le capitaine, il me semble que vous entendez terriblement les droits de l'homme et du citoyen.

Pailletail, qui ne divaguait qu'à force de mauvais traitements, reprit avec ses forces un peu de bon sens.

— Ah ! dites-moi, bonnes gens, je vous crois tels, si j'en juge par vos procédés charitables et par l'excellente qualité de votre eau-de-vie ; comment vous trouvez-vous sur cette terre, où l'on ne rencontre que des pingouins, et même pas autant qu'on voudrait ?

— Nous ne faisons que d'aborder, le navire est là derrière, à deux portées d'espingle.

— Un navire ! où est-il ?

Le capitaine le mena à trois pas au-delà d'un rocher qui masquait le brick.

— O ciel ! dit Pailletail en joignant les mains ennuiez-moi ! Hommes bienfaisants et non démocrates, j'embrasse vos genoux !

Tout-à-fait rappelé à lui-même par cette vive émotion, il leur conta ce qu'il lui était arrivé à bord de la Chimère, comment il s'était conduit avec ses amis, le pacte qu'ils avaient fait ensemble et comment ils l'avaient tenu.

Sa mine, ses plaies, sa maigreur plaïaient pour lui ; le capitaine s'indignait en l'écoutant.

— Vous verrez, dit-il, que j'aurai fait ma commission par pur hasard ; ne reconnaissez-vous pas la Chimère, que voici là-bas ? Le capitaine Latrique me l'a cédée à l'amiable, car j'étais son second à bord, si vous vous en souvenez. Pour moi, je vous reconnais à merveille, et j'avais dénué d'abord que vous étiez la dupe de deux fripons. Bien que Latrique vous tint pour des vauriens d'égalie trempe, il lui restait un petit scrupule. Quand je mis à la voile, il me vint trouver : « Touche un peu, me dit-il, à la baie où j'ai déposé ces drôles ; ils le méritaient, mais je n'avais peut-être pas le droit de leur faire ce badinage. Vois un peu ce qu'il en est. S'ils ont tenu bon, remets-les dans le chemin ; s'ils sont morts, console-toi, car il reste assez de polissons par le monde. » Me voici prêt à exécuter les volontés du digne homme ; mais, d'après ce que je vois, vos indignes amis sont incorrigibles, et je ne saurais me décider à les emmener avec vous.

— Ah ! dit Pailletail, je ne leur en veux plus, et leur condition serait trop effrayable ; si vous saviez comme le pingouin est une chair coriace ! J'épargnerais bien des peines à mes misérables compagnons. Un peu de générosité, Messieurs, délivrez-les avec moi.

— Je vois que j'avais raison de vous mettre au dessus d'eux ; mais il m'est impossible de céder là-dessus. Nous laisserons, s'il vous plaît, vos utopistes mettre à leur aise en commun leurs coups de cordes et leurs carcans ; grand bien leur fasse. Nous n'avons plus de temps à perdre ; partons.

Deux matelots saisirent Pailletail, le portèrent dans le canot ; en quelques coups d'aviron le déposa sur le pont du brick, qui incontinent appareilla.

Mais voici bien une autre scène. Ledrôle et Guillotin, qui venaient sans doute presser la pêche, arrivèrent alors sur la côte, et voyant un bâtiment le hélébrant dans le désespoir qu'on imagine, et enfin se jetèrent à la nage pour l'atteindre. La vue de Pailletail sur la dimette mit leur délire au comble. Ils tiraient de l'eau leurs bras supplicants, ils pleuraient et criaient autant qu'il était possible, malgré les gorgées d'eau salée qui leur jaillissaient dans les yeux et dans la bouche.

— Amis, dit Pailletail attendri, ces messieurs sont témoins que j'ai fait de mon mieux pour vous donner part à ma bonne fortune. Il ne tient pas à moi qu'on ne vous hisse ; mais le vent est bon, le navire file et le capitaine ne veut rien entendre. J'espère qu'il sera plus commandé à son prochain voyage ; en attendant, prenez patience, vivez en paix selon la nature et le bon sens. L'un de vous gouvernera l'autre, je le sais trop ; qu'il le gouverne doucement ; entre-aidez vous, partagez la peine équitablement ; faites vous l'un à l'autre ce que vous voudriez qu'on vous fit, c'est une vieille maxime qui vaut bien vos réformes nouvelles. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce commandement s'oppose implicitement à ce qu'on empale son frère. J'imagine que Ledrôle fera la cuisine à ma place. Je l'avertis que le pingouin diminue à vue d'œil ; je commençais d'être en peine de l'ordinaire. Adieu, mes amis, le capitaine ne change pas d'avis, il est donc inutile que vous preniez la peine de nous accompagner plus loin.

Les insulaires perdant à la fois le courage et les forces, peu s'en fallut qu'ils ne fussent noyés. Heureusement le rivage était proche, ils y retombèrent épuisés, ruiselans, se roulant sur le sable dans la plus noire fureur, car cette occa-

sion manquée leur semblait pire que leur premier malheur.

Nous les laisserons dans ce cruel passetemps pour suivre Pailletail, dont la situation promet plus de variété. On le nettoya, on le pansa, on le fit boire et manger ; en peu de temps il reprit la gaieté qui lui était naturelle.

— Ce n'est pas tout de quitter votre île, lui dit le capitaine, il faut savoir où vous allez. Un homme comme vous doit être difficile en fait de gouvernement, vous raffinez sur la liberté. Nous toucherons à diverses terres, mais je suis en peine de trouver un Etat assez démocratique à votre gré.

— Démocratique ! s'écria Pailletail avec épouvante. Mon ami, ne soyez point mon libérateur à demi ; voulez-vous m'obliger ! débarquez-moi dans un pays bien horriblement despotique. J'y serai toujours à mon aise. Je m'accoutumerais volontiers d'une petite place d'ennuie chez quelque visir. Il n'est point d'esclavage que je ne préfère à la liberté dont je viens de jouir.

— Tête brûlée qui passe d'un extrême à l'autre ! dit le capitaine en riant.

— Je ne plaisante point, reprit Pailletail, j'ai fait à part moi mes petites réflexions. L'autorité, le pouvoir est, je m'imagine, une espèce d'hydre et de monstre. Tant qu'il est seul, passe encore, on peut lui échapper ; qu'on le divise, c'est mille monstres par un. Jugez de ce que c'est quand tout le monde sans utile. Non, non, je veux vivre, fante de mieux, dans un Etat où il n'y aura qu'un seul homme qui ait le droit de me faire couper la tête.

— En ce cas, vous pouvez choisir dans la plupart des Etats de l'Europe, à condition, toutefois, que vous n'outragez ni les lois, ni les mœurs, ni la religion, ni le roi du pays. Ne faites de mal à personne, il est probable qu'on vous rendra la pareille.

— Mon Dieu ! dit Pailletail, puisqu'il en va si bien que vous dites, menez-moi tout doucement dans mon village, où je tâcherai de rentrer en grâce auprès de mon père, qui peut-être tuera le veau gras. Je lui rapporte cent mille francs qui ont échappé par miracle au désintéressement républicain. C'est une bonté du ciel, quand j'y songe, de m'avoir jeté dans cette île où les pingouins ne coïtaient rien.

Le capitaine justement se rendait à Nantes. Il se réjouit maintes fois, durant la traversée, à mettre Pailletail sur le chapitre de ses malheurs. Mais celui-ci finissait toujours en disant :

— Au nom de Dieu, Monsieur le capitaine, n'oubliez pas dans votre prochain voyage de délivrer mes pauvres amis. Je ne leur donne pas six semaines pour se corriger rondement l'un l'autre de leurs petits défauts.

Le capitaine promit nerveusement, et même Pailletail lui offrit de lui payer d'avance les frais du voyage des exilés.

Il arrivèrent en ces dispositions. Pailletail quitta le capitaine en pleurant, et monta dans la diligence.

Vingt-quatre heures après, il descendait chez son père, qui lui pardonna. Quelle fête ! On but et l'on mangea de manière à ne point regretter les œufs de tortue et les huitres saumâtres.

— Mon garçon, dit le vieux père, vis en paix avec nous ; garde tes cent mille francs, et Dieu aidant, je t'en promets à ma mort cent mille autres où la république n'aura rien à voir.

Plusieurs années après, Pailletail reçut à sa grande surprise, une lettre du capitaine de la Chimère, qu'il avait à peu près oublié. Suivant le récit de cet homme, son voyage annuel s'étant trouvé retardé, il n'avait pu toucher que deux ans après à l'île des exilés. Il la trouva déserte, les cabanes ruinées, les vestiges de l'établissement dispersés.

Il cru ces hommes morts, et remit à la voile ; mais relâchant dans une île voisine tenant au même groupe, il apprit que deux blancs saisis dans une expédition par des hordes guerrières, servaient le roi dans l'intérieur des terres.

Un soupçon lui vint ; il demanda qu'on lui fit voir ces blancs. Il en devait coûter une journée de marche, bien que le roi du pays, flatté des ouvertures du capitaine, se fit avancer au-devant de lui. Les marins français rencontrèrent sur le soir le cortège royal.

Les deux blancs, Ledrôle et Guillotin, que le capitaine reconnut d'abord, portaient le roi alternativement à la chèvre morte. Tandis que l'un se courbait sous le faix auguste, l'autre écartait sa majesté avec des queues de kakatoés. Ils avaient en outre la charge de gratter les pieds du monarque pour le réjouir, et d'éplucher sa vermine. Notez que ce prince puait plus qu'un singe, dont il avait la taille et les traits.

Je passe la scène qui suivit et la joie des porteurs à la vue des marins. Ils racontèrent qu'ils avaient sauvé leur vie en devenant les principaux courtisans de Sa Majesté.

Le capitaine, touché de compassion pour ces démagogues malproprés, malgré les mauvais conseils de Guillotin, dont il se souvenait, traita de leur rançon avec leur maître, lequel n'en voulut pas moins de deux bouteilles de rhum et d'une poignée de clous à crochet, disant encore que c'était donné, et qu'il ne trouverait jamais peut-être, deux républicains pour lui gratter les pieds aussi délicatement qu'ils faisaient.

Il en fallut passer, par les clous à crochet et les deux bouteilles, bien que le capitaine trouvât aussi que cela était bien cher pour ces messieurs. Cependant il emmena les utopistes.

Le capitaine ajouta dans sa lettre à Pailletail, qu'il ne voulait pas être remboursé des frais de transport, pour satisfaire pleinement au scrupule de M. Latrique.

Guillot, rendu à Paris, s'industria, et parvint à obtenir, à force de sollicitations, une place de sous-guichetier, à la prison de la Force. Ledrôle, malgré sa complexion délicate, se fit enrôler dans une brigade de sergens de ville.

Telles sont les dernières nouvelles que reçut d'eux le bon Pailletail, qui vit paternellement dans sa ferme, devenu maire de la commune. EDUARD OURLIAC.

COLONISATION.

RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF À L'ADRESSE DE L'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.

(Suite et fin.)

(Dans la première partie de l'intéressant document, dont nous terminons aujourd'hui la publication, une omission importante a été faite. Le prix auquel les défricheurs pouvaient acheter les lots vacants voisins des 50 acres que le gouvernement concédait gratis et cela jusqu'à concurrence de 150 autres acres, a été laissé en blanc. Nous nous empressons de réparer cette omission, en disant que ce prix a été fixé à quatre cent cinquante francs payable en argent ou en scrip de terre. La moitié de ce prix, comparé à ceux existant par le passé pour des terres de même valeur, ne peut que flatter tout le monde et persuader au peuple Canadien que cette fois, l'Exécutif veut vraiment favoriser l'extension de sa population sur les terres incultes de la Couronne.)

Son Excellence désire que je prie Votre Grandeur de faire constater ce plan avec celui jusqu'ici trop suivi en Canada, savoir de commencer par faire de grandes concessions et ventes en vue d'une subdivision future. Dans le dernier cas, la terre est invariablement tombée, entre les mains des spéculateurs, non des cultivateurs, et n'a été que subéquemment distribuée, avec lenteur et non sans grande difficulté, à des prix élevés, aux occupants qui seuls les méritaient réellement. Cette opération a été beaucoup accélérée dans le Canada Occidental au moyen de la taxation municipale ; mais dans cette section de la province, les terres dont on a ainsi disposé restent dans l'état de nature, improductives par elles-mêmes, barrière funeste à la transfusion de la vie et de l'activité dans le territoire vacant situé au-delà.

On aurait peine à croire dans les autres pays, que dans cette province si peu peuplée encore en proportion de l'étendue de son territoire fertile, et dans une partie où l'on supposerait que les préférences religieuses et sociales des habitants le attacheraient à leur sol natal, un système d'émigration ait commencé parmi la jeunesse, ayant pris son cours vers une contrée où règne aucune des institutions auxquelles les émigrés sont particulièrement attachés ; il faut en effet qu'il existe quelques grands obstacles à leur établissement sur leur sol natal. S'ils provenaient de causes naturelles, le Gouverneur-Général, de concert avec les autres amis du pays, ne pourraient qu'en déplorer l'existence ; mais puisque les empêchements à l'établissement des natifs du pays chez eux paraissent découler de causes artificielles, Son Excellence, avec le concours des aviseurs de la couronne en cette province, est disposée à user de tous les efforts possibles pour faire disparaître un mal si grand : c'est un des premiers devoirs du gouvernement et de la législature de faire en sorte que la prospérité et le bonheur du peuple du pays dépendent le moins possible d'événements qui lui sont étrangers, et l'occupation et l'amélioration du territoire encore inculte, qu'il soit encore entre les mains du gouvernement, ou qu'il ait été concédé l'après de fausses notions de police publique, est évidemment le mode le plus clair et le plus simple par lequel ce grand objet puisse s'accomplir, et vers lequel l'attention des autorités administratives et législatives du pays ne saurait trop sérieusement se diriger.

Son Excellence se flatte que l'appareil qui précède des intentions du gouvernement au sujet de la partie la plus importante et la plus accessible du territoire public qui reste entre les mains du gouvernement, expliquera suffisamment les principes d'après lesquels seront conduits les établissements dans les autres parties du pays. Les frais qu'entraîne la formation de chaque foyer d'établissement, empêcheront le gouvernement de diriger ses efforts sur un grand nombre de points à la fois ; et la fertilité, de même que l'accès facile des terres ci-dessus décrites, fait qu'il est désirable que la colonisation qui va avoir lieu dans cette section de la Province soit principalement dirigée vers ce quartier.

Son Excellence voit que le Mémoire de la Société de Colonisation propose que les Agents résidents, chargés de poursuivre le système de la concession des Terres de la Couronne, soient à la nomination de ce corps.

C'est une proposition à laquelle Son Excellence ne peut accéder. Comme on l'a déjà observé, tous les maux que le Mémoire a décrits en termes si énergiques, sont venus de la délégation des pouvoirs et de la responsabilité du gouvernement ; et le succès de l'objet en contemplation dépendra à un si haut degré de l'impartialité, de l'activité et du zèle avec lesquels seront remplis les devoirs d'agence, que le gouvernement ne peut, sans reculer devant son propre devoir, se décharger en rien de la responsabilité attachée à l'initiative et à la mise en opération des mesures qui se rattachent à un si haut intérêt public : le gouvernement émet des vues si conformes à celles de l'Association, et cela sans qu'elles lui aient été inspirées par les représentations de ce corps, puisqu'il les entretient dès avant l'existence de celui-ci, qu'il a droit de réclamer la plus entière confiance dans la sincérité de ses déclarations. D'un autre côté la société avec le mode désigné par elle-même, aura toutes les occasions de prêter la main au projet proposé pour améliorer la condition des habitants. Peut-être, sans les efforts de ce corps ou de particuliers influents répartis par tout le pays, les efforts du gouvernement seraient-ils vains ; mais avec le gouvernement et l'Association, opérant chacun dans sa propre sphère d'activité, on ne peut raisonnablement douter que le résultat ne soit satisfaisant et heureux.

L'Association, dans le mémoire qu'elle a présentée à Son Excellence, représente qu'il serait à propos de continuer, dans les nouveaux établissements dans cette partie de la Province, les lois et institutions auxquelles les habitants ont été accoutumés, et qu'ils affectent. Sur cet point, j'ai ordre de vous dire que Son Excellence est induite à croire qu'on ne trouvera aucune différence importante entre les lois de propriété qui régissent dans les Townships, et celles qui existent dans les anciens établissements du Bas-Canada. Et si telle différence se rencontrait, Son Excellence n'a aucun doute que la Législature s'empressera de prêter l'oreille à toute représentation faite dans la vue de rendre plus désirable et plus agréable la position des habitants d'origine française dans les nouveaux établissements.

Après avoir ainsi expliqué les vues de Son Excellence touchant l'établissement du pays en général, et en particulier à l'égard de la direction principale qu'on se propose de lui donner ; il me reste maintenant à vous fournir, par ordre de Son Excellence, des informations semblables sur le bassin du Saguenay, et les territoires qui baignent la Rivière des Outaouais.

Quant à la première de ces localités, j'ai ordre de vous dire que Son Excellence prend un vif intérêt aux progrès des établissements dans cette section. Déjà cependant la colonisation y a considérablement avancé sous l'empire du système de vendre les terres aux défricheurs actuels. Pour ce qui est d'offrir les terres à un taux bien bas qui sera fixe et permanent, et d'insister sur la condition de tenir feu et lieu, dans les portions, où la propriété du sol sans occupation actuelle serait nuisible, le gouvernement est prêt à suivre les principes que j'ai tâché d'exposer à Votre Grandeur. Son Excellence manque aujourd'hui de renseignements pour pouvoir dire jusqu'à quel point l'ouverture de chemins, avec concession gratuite de lots de terre de chaque côté, pourrait contribuer à la prospérité de cet établissement, mais si la chose est encore praticable, et si, après investigation, elle promet des résultats utiles en pratique, on obtiendra le plan entier à cette localité. La position isolée de l'établissement, qui fait qu'il ne conduit à rien au-delà de ses limites, et ses communications par eau, sembleraient y rendre le système inapplicable à quelques égards, en même temps que ces circonstances font décidément ressortir la convenance de ne pas charger les habitants d'aucun prix qui leur paraîtraient oppressifs dans l'acquisition des terres. Les officiers à qui il appartient vont recevoir instruction de faire rapport sur le sujet, et j'ai ordre de vous assurer que toute suggestion tendante au soulagement et à l'avancement de cet intéressant établissement sera de la part du gouvernement l'objet de la plus prompte attention.

Les bords Nord-Est de l'Outaouais présentent à la colonisation des avantages dont un nombre de colons ont déjà su profiter, là même où les terres n'ont pas été arpentées. Les terres cultivables paraissent s'y rencontrer dans des vallées qui interrompent la chaîne rocheuse qui dirige le cours de cette grande rivière. Dans presque tous les cas, ces vallées, comme le bassin du Saguenay, ne conduisent à rien d'important au-delà ; c'est pourquoi, bien propres à une colonisation sur une petite échelle et offrant aux colons des moyens faciles d'acquérir des terres, elles ne présentent pas les motifs de dépense que font naître les territoires plus importants. Tout ce que les localités semblent demander ou tout ce qu'il serait juste d'y faire, c'est d'y arpentier les terres cultivables à mesure qu'elles sont en demande, et de les offrir aux colons à des prix bas et fixes, d'y empêcher l'emparement, et d'y faire exécuter les règlements d'établissement.

Le Gouverneur-Général me charge de vous